



ARRETE MUNICIPAL N° 2025/04/012

Autorisant la réouverture au public de l'établissement Château Mont-Vert à Saint-Zacharie

Le Maire de Saint-Zacharie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) ;

Vu l'arrêté préfectoral CCDSA n°15/183 du 16 décembre 2015 portant création de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité dans le département du Var ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°16/132 du 8 décembre 2016 de l'arrêté préfectoral n°16/031 du 16 mars 2016 portant création des commissions d'arrondissement pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté préfectoral de la CCDSA n°21/038 du 19 avril 2021, portant renouvellement de la Commission Consultative Départementale de sécurité et Accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral CCDSA n°21/048 du 3 mai 2021 portant renouvellement des commissions d'arrondissements pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'avis défavorable émis le 18/01/2024 par la commission de sécurité de l'arrondissement de Brignoles suite à la visite périodique en date du 18/01/2024 ;

Vu l'avis défavorable émis le 20/06/2024 par la commission de sécurité de l'arrondissement de Brignoles suite à la demande d'autorisation de travaux n°08312024O0002 ;

Vu l'arrêté refusant la demande d'autorisation de travaux n°AT 08312024O0002 en date du 25/06/2024 ;

Vu l'avis défavorable émis le 21/11/2024 par la commission de sécurité de l'arrondissement de Brignoles suite à la deuxième demande d'autorisation de travaux n°08312024O0006 ;

Vu l'arrêté refusant la demande d'autorisation de travaux n°AT 08312024O0006 en date du 25/11/2024 ;

Vu l'avis favorable émis le 20/02/2025 par la commission de sécurité de l'arrondissement de Brignoles suite à la demande de travaux n°08312025O0001 ;

Vu l'avis favorable émis le 24/02/2025 par la commission d'arrondissement d'accessibilité aux personnes handicapées suite à la demande de travaux n°08312025O0001 ;

Vu l'arrêté d'autorisation de travaux n°08312025O0001 en date du 27/02/2025 ;

Vu l'avis favorable émis le 17/04/2025 par la commission de sécurité de l'arrondissement de Brignoles suite à une visite de contrôle et réception des travaux de la phase 1 de l'AT08312025O0001 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'établissement Château Mont-Vert de 4^{ème} catégorie de type O avec activités L, N, P sis Route départementale 560 à Saint-Zacharie est autorisé à ouvrir au public à compter de la notification du présent arrêté à l'exploitant.

Article 2 : Cette autorisation est subordonnée à la réalisation des plans de la commission de sécurité de l'arrondissement de Brignoles en date du 17/04/2025 ci-joint, dans un délai d'un mois à compter de la notification du présent arrêté.

Article 3 : L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du code de la construction et de l'habitation et du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique précités.

Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques, et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant, Monsieur DATTILESI Fabrice, propriétaire de l'établissement Château Mont-Vert, RD 560 à Saint-Zacharie. Une copie sera transmise à M. le Préfet du Var et à M. le Commandant du Groupement de la Gendarmerie.

Fait à Saint-Zacharie, le 25 avril 2024

Le Maire,



Jean-Jacques COULOMB